



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2007-1820-S ANDIAMO  
Dossier lié: 7000161

Maisons-Alfort, le 20 octobre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation  
phytopharmaceutique ANDIAMO (numéro d'intrant : 9400251)**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BAYER CROPSCIENCE France SAS, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique ANDIAMO.

Considérant que ANDIAMO est un second nom commercial de la préparation de référence OXYTRIL M ;

**Considérant que la préparation OXYTRIL M a été retirée le 04/04/2003, la demande présentée par BAYER CROPSCIENCE France SAS est considérée comme non recevable.**

**Pascale BRIAND**